



Fin de contrat pour un faux retour maladie

Par **chfig**, le **13/05/2015 à 23:29**

Bonsoir

Etant employée en tant qu'intervenante généraliste j'ai été employée le 29 septembre 2014 en CDD ce qui fait pratiquement 8 mois que je travaille pour cette entreprise et la directrice décide de mettre fin à mon contrat car la personne que je remplace revient .

mon contrat stipule -->"Etant conclu pour une durée déterminée, ce contrat prend fin de plein droit et sans formalités à l'issue de la période pour laquelle il a été conclu ,soit le retour de FATIMA S. " la personne qui revient de son arrêt maladie est tout sauf Fatima la personne qui revient est Nathalie ... la directrice a-t-elle le droit de mettre fin à mon contrat ? dois-je le signer ? ou aller au prud 'homme

Merci de m'aider cordialement

Par **P.M.**, le **14/05/2015 à 10:02**

Bonjour,

Je ne sais pas ce pourquoi vous vous interrogez si vous devez le signer mais effectivement si vous remplacez une personne indiquée, vous n'êtes pas concernée par le retour d'une autre... Par ailleurs, il faudrait savoir si le CDD est conclu de date à date ou pour un terme imprécis avec une période minimale jusqu'au retour de la personne absente...

Par **chfig**, le **14/05/2015 à 18:52**

mon cdd est conclu jusqu'au retour de fatima

Par **chfig**, le **14/05/2015 à 18:52**

mon cdd est conclu jusqu'au retour de fatima

Par **chfig**, le **14/05/2015 à 18:53**

mon cdd est conclu jusqu'au retour de fatima

Par **P.M.**, le **14/05/2015** à **19:14**

Donc, vous n'êtes pas concernée par le retour d'une autre personne et même si vous n'avez pas apporté cette précision, si le CDD ne comporte pas de période minimale, vous pourriez demander sa requalification en CDI...